

DE L'HISTOIRE DU DROIT FRANÇAIS : ANDRÉ TIRAQUEAU

Elena DAMIAN*

Résumé

Parmi les juristes français de la première moitié du XVI^{ème} siècle, se retrouve aussi André Tiraqueau (Fontenay-le-Comte, ~1480 – Paris, 1558). Magistrat tout d'abord, sénéchal dans sa ville natale, en 1541 il a été nommé par le roi François I^{er} conseiller du Parlement de Paris. Il a joui d'une grande estime aussi bien grâce à ses contributions dans la réforme de différents abus, que pour ces nombreux ouvrages, preuves d'une profonde érudition. On lui a apprécié surtout ses vastes connaissances dans le domaine du droit coutumier. Ses œuvres les plus connues sont *De legibus connubialibus* (1513) et surtout *De nobilitate et jure primogenitorum* (1543), qui ont circulé sur le territoire de la Transylvanie aussi : deux exemplaires de cette œuvre de valeur sont conservés à Cluj-Napoca, dans les fonds de la Bibliothèque de l'Académie (l'édition de 1559) et ceux de la Bibliothèque Centrale Universitaire "Lucian Blaga" (l'édition de 1574). La présence de cette œuvre dans les collections de Cluj prouve de l'intérêt des intellectuels transylvains pour le domaine du droit français et leur désir de tenir le pas avec l'évolution spirituelle de l'Occident. Par ses œuvres, le juriste français de la Renaissance, André Tiraqueau, a contribué lui-aussi au domaine du droit et l'histoire du droit français lui accorde une place particulière.

Mots-clés : André Tiraqueau, l'histoire du droit, juriste, la Transylvanie, bibliothèque.

Parmi les juristes et les érudits français de la première moitié du XVI^{ème} siècle, se retrouve aussi André Tiraqueau (Andreas Tiraquellus), né à Fontenay-le-Comte, vers l'an 1480¹ et mort à Paris, en 1558. Il a fait partie d'une grande famille de la bourgeoisie de robe. Il a étudié le droit² et il a appris le latin, le grec et l'hébreu³. Il a débuté comme "juge châtelain" et sénéchal de Fontenay.

La publication de son traité, *De legibus connubialibus...*, en 1513⁴, a eu un grand succès ce qui lui a valu l'honneur d'être choisi par le chancelier de l'Hospital pour

* Dr. chargé de cours associé, Université Chrétienne "Dimitrie Cantemir", Bucarest, Faculté de Droit Cluj-Napoca.

¹ Pour la date de la naissance d'A. Tiraqueau, les sources bibliographiques donnent l'année 1480 (voir *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le seizième siècle*, publié sous la direction de Monseigneur G. Grente. [Colaboratori:] A. Pauphilet, L. Pichard, R. Barroux, Paris, A. Fayard, Editeur, 1951, p. 665; A. Tiraqueau, en *Encyclopédie Larousse en ligne*, http://www.larousse.fr/encyclopedie/personnage/Andr%C3%Q9_Tiraqueau/182512), ou vers 1480 (Pierre Larousse, *Grand Dictionnaire Universel du XIX^e siècle français, historique, géographique, ...*, vol. I – XV + III vol. Suppléments, Paris, Administration du Grand Dictionnaire Universel, 1865 – 1890, vol. 15, Paris, 1876, pp. 224); ou "vers 1488" (*André Tiraqueau*, en Wikipedia, http://wikipedia.org/wiki/Andr%C3%Q9_Tiraqueau/182512). J. Brejon, l'auteur d'une thèse de doctorat sur le juriste français, donne l'année 1488 (A. Cioranescu, *Bibliographie de la littérature française du seizième siècle*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1959, p. 664).

² Voir P. Larousse, *op. cit.*, p. 224.

³ Voir J.-F. Lemarignier, *Jacques Brejon, un jurisconsulte de la Renaissance, A. Tiraqueau (1488 – 1558)*, Paris, Recueil Sirey, 1937, in-8°, V – 405 pages, en : *Bibliothèque de l'école de Chartes*, Année 1939, Volume 100, Numéro 1, pp. 355 – 356, article en ligne /Persee, <http://www.persee.fr>.

⁴ Voir *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, Paris, Librairie Larousse, 1960, vol. 10, pp. 346 et André Tiraqueau, en Wikipedia, *site cité*. D'autres donnent l'année 1515 (voir *Biographie universelle*

occuper une charge de conseiller au Parlement de Bordeaux, mais il parait avoir refusé cette offre généreuse. Il était encore sénéchal dans sa ville natale lorsque François Ier l'a nommé en 1541 "conseiller au Parlement à Paris avec remise du prix de la charge et admission directe à la Grand-Chambre, sans passage préalable à la Chambre des Enquêtes".⁵

Très estimé par ses contemporains, André Tiraqueau est l'auteur "de nombreuses ouvrages d'une profonde érudition".⁶ Parmi ses ouvrages les plus importants et les plus connus du domaine juridique, on peut mentionner notamment⁷ :

- *De legibus connubialibus et de opere maritalis*, Paris, 1513, in-4°, 28 f. ; d'autres éditions : en 1515, in-4°, 24 f. ; en 1524, in-4°, 276 f. ; en 1546, in-folio, 199 f. ; en 1554, in-folio, 360 f. ; en 1560, in-folio, 360 f. ; en 1576 (1575), in-folio, 272 f. "C'est [un] traité de droit naturel, de droit des gens et de droit civil sur la matière du mariage et [un] commentaire sur le droit coutumier du Poitou, où Tiraqueau se révèle un ardent défenseur des droits des femmes".⁸ Une partie de cet ouvrage est consacrée aux femmes savantes et philosophes (c'est une sorte d'encyclopédie historique) et une autre partie comprend un glossaire grec et latin des parties des vêtements et de la toilette des femmes dans l'antiquité gréco-romaine.⁹ On reconnaît à ce traité "une érudition prodigieuse"¹⁰ et on le trouve "le meilleure de ses ouvrages".¹¹

- *De retractu utroque municipali et conventionali*, Paris, 1543, in-folio, 415 f. ; Paris, 1545, in-folio et Lyon, 1554, in-folio, 353 f. (la troisième édition).

- *De Nobilitate et Jure Primogenitorum*, Paris, 1543 ; d'autres éditions : Paris, 1549 ; Lyon, 1559 ; Basel, 1561, in-folio, 588 [568], 415 p. ; Lyon, 1566, in-folio, 732 p. ; Lyon, 1573, in-folio, 690 p. ; Venise, 1574 ; Lyon, 1579, in-folio, 690 p. C'est le plus considérable des ouvrages de Tiraqueau et "le dépôt d'un savoir immense et d'une littérature sans bornes, dans laquelle la jurisprudence se trouve trop noyée : L'auteur ne se borne pas à y traiter de la noblesse, il a su y rassembler tout ce qui peut se dire de plus important et de plus curieux pour ou contre chaque profession ; magistrats, médecins chirurgiens etc. , chacun y a son lot."¹² C'est un traité de jurisprudence, mais aussi un

ancienne et moderne..., ouvrage entièrement neuf, rédigé par une société de gens de lettres et de savants, vol. 46, A Paris, chez L. G. Michaud, libraire-éditeur, 18 43, p. 124).

⁵ *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le seizième siècle*, op. cit., p. 655. Voir aussi *Biographie universelle ancienne et moderne*, op. cit., p. 124.

⁶ *La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres e des arts, par une société de savants et de gens de lettres*, sous la direction de M. Berthelot, vol. I – XXXI, Paris, H. Lamirault et C-ie, Editeur, 1885 – 1902, vol. 31, p. 109.

⁷ Voir A. Cioranescu, op. cit., p. 664 ; H. M. Adams, *Catalogue of Books printed in the Continent of Europe, in 1501 – 1600, in Cambridge Libraries*, vol.I - II, Cambridge, 1964, vol. 2, p. 278 ; *La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné...*, op. cit., p. 109 ; *Grand Larousse encyclopédique en dix volumes*, op. cit., pp. 346 ; *Biographie universelle ancienne et moderne...*, op. cit., pp. 124 – 125 ; Pierre Larousse, op. cit., pp. 224 ; *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le seizième siècle...*, op. cit., p. 665 ; André Tiraqueau, en *Encyclopédie Larousse en ligne*, site cité ; André Tiraqueau, en wikipedia, site cité.

⁸ André Tiraqueau, en *Encyclopédie Larousse en ligne*, site cité.

⁹ *Ibidem*.

¹⁰ Pierre Larousse, op. cit., p. 224.

¹¹ *Biographie universelle ancienne et moderne...*, op. cit., p. 124.

¹² *Ibidem*, p. 125.

traité d'histoire des professions. L'auteur y donne des exemples de personnages célèbres qui se sont remarqu es dans diverses professions et leur rang dans la soci et e.¹³

- *De poenis legum temperandis aut remittendis*, s. l., s. a., et une  dition, Francfort, 1597, in-folio, 112 p., un trait e qui expose 64 causes de diminution des peines, "surtout par rapport aux cries produits par la violence de l'amour, qu'il regarde comme une esp e de d lire".¹⁴

- *De Judicio in rebus exiguis ferendo*, "qui offre des principes sages, dont l'application servirait   terminer, sans frais, les contestations l g eres."¹⁵

- *Res inter alios actas aliis non praejudicare commentarii*, Lyon, 1562, in-folio.

- *De Privilegiis piaae causae tractatus*, Lyon, 1560, in-folio; Venise, 1561, in-8 ; Lyon, 1586, in-folio.

- *Tractatus de Praescriptionibus*, Lyon, 1560, in-folio.

- *De Jure constitute possessorii tractatus*, Paris, 1549, in-8 .

- *Tractatus "Le mort saisit le vif"*, Paris, 1554, in-8 .

- *Tractatus Cessante causa, cessat effectus*, 1553, in-8 .

- *Semetria in Genialium dierum Alexandri ab Alexandro lib. VI*, Paris, 1586, in-folio.

Apr es sa mort, on a r uni ses oeuvres et on les a publi es   Paris, en 1574, en 5 volumes, in-folio (par les soins de son fils Michel)¹⁶ et   Francfort, en 1597, en 7 volumes, in-folio.

A travers tous les ouvrages de Tiraqueau, on peut d couvrir "un jurisconsulte profond, toujours guid  par l'exp rience et l'esprit d' quit , mais donnant plus   l'autorit  qu'au raisonnement, suivant la m thode de son si cle".¹⁷

Il est l'auteur de nombreux trait es qui ont servi longtemps comme mod le. Son ami, Jean Dorat (1508 – 1588, de son vrai nom Dinemandi, "humaniste plus c l bre comme philologue et professeur que comme  crivain"¹⁸), lui a d di  une  pigramme : "Tiraqueau composait un livre et son  pouse faisait un enfant tous les ans. Si cela eut toujours dur , le nombre des enfants aurait  gal  celui des livres. La f condit  du mari l'accompagna jusqu'  la mort. Mais celle de sa femme eut un terme [...]. Le nombre des livres exc da celui des enfants."¹⁹

Il a  t  un bon mari et un bon p re d'une famille bien nombreuse (il a eu 20 enfants, selon les uns, et 30 selon d'autres). Un auteur anonyme, qui l'a beaucoup estim , faisant allusion au fait qu'il ne buvait que de l'eau, a compos  lui-aussi une  pigramme : "Tiraqueau, f cond   produire, / A mis au monde trente fils ; / Tiraqueau, f cond   bien dire, / A fait pareil nombre d' crits. / S'il n'eut point noy  dans les eaux / Une semence si f conde, / Il e t enfin rempli le monde / De livres et de Tiraqueaux."²⁰ Cependant, M. du

¹³ Voir A. Tiraqueau, en *Encyclop die Larousse en ligne*, site cit .

¹⁴ *Biographie universelle ancienne et moderne...*, op. cit., p. 125.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ *Ibidem*, p. 124.

¹⁷ *Ibidem*, p. 125.

¹⁸ *Dictionnaire des Lettres fran aise. Le seizi me si cle*, op. cit., p. 236.

¹⁹ Andr  Tiraqueau, en *Encyclop die Larousse en ligne*, site cit .

²⁰ *Biographie universelle ancienne et moderne*, op. cit., p. 124.

Radier affirmait que la famille Tiraqueau comptait 15 enfants, ce qui paraît plus vraisemblable.²¹

André Tiraqueau a travaillé à réformer le droit et il a apporté sa contribution à la réorganisation de certaines institutions juridiques. Il a administré la justice avec intégrité. Il a eu des contributions de valeur "à la frontière du droit commun et du droit coutumier."²²

André Tiraqueau a été très apprécié par François Ier et Henri II qui l'ont chargé de plusieurs affaires importantes. Il a été lié d'amitié avec les gens de lettres de son temps. "Ses connaissances encyclopédiques et sa finesse d'esprit"²³ lui ont apporté l'appellation de "le Varron de son siècle".²⁴

Digne représentant de la Renaissance, André Tiraqueau a eu de multiples préoccupations, avec de remarquables résultats dans tous les domaines qu'il avait abordés. Il a été longtemps sénéchal à Fontenay-le-Comte, en Poitou, et conseiller au parlement à Paris. Pendant qu'il était sénéchal dans sa ville natale, il a mis en liberté François Rabelais qui était emprisonné par les cordeliers.²⁵ André Tiraqueau est devenu "l'un des plus proches amis de l'écrivain, qu'il initia à l'hellénisme et qui l'appelait «le bon, le docte, le sage, le tant humain, tant débonnaire et équitable»."²⁶ Rabelais l'a apprécié ainsi dans son *Pantagruel*, pour témoigner de son respect, de sa reconnaissance et de son amitié.

Son activité comme auteur de traités juridiques nous l'avons déjà vue. Ses œuvres ont eu un grand succès et une grande importance pour le développement du droit français à l'époque de la Renaissance. Dans l'histoire du droit français, il occupe une place d'honneur, surtout pour la première moitié du XVIe siècle.

Un autre aspect de ses préoccupations est celui lié au Cénacle de Fontenay-le-Comte. Il a pris part activement à ce cercle d'érudits qui a été créé en 1520, paraît-il, et qui comprenait surtout "des juristes et de grands humanistes, philosophes, connaisseurs de littérature antique, philologues, historiens et médecins."²⁷ Ce cercle de juristes et d'érudits se réunissait dans la maison d'André Tiraqueau.²⁸ Tiraqueau avait de bonnes relations d'amitié et de collaboration avec Pierre Lamy, Guillaume Budé, François Rabelais, Christophe de Thou, Michel de l'Hospital, Charles Dumoulin et d'autres.²⁹

²¹ *Ibidem*.

²² A. Tiraqueau, en Wikipedia, *site cité*.

²³ *Ibidem*.

²⁴ *Biographie universelle ancienne et moderne, op. cit.*, p.124. Varron/ Varro, Marcus Terentius (116 – 27av. J. Ch.), érudit roman, auteur d'une oeuvre encyclopédique et avocat à Rome? Il a organisé les bibliothèques publiques.

²⁵ Voir *Dictionnaire des Lettres française. Le seizième siècle, op. cit.*, p. 665 ; *La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné, op. cit.*, p. 109 ; *Grand Larousse Encyclopédique en dix volumes, op. cit.*, p. 346.

²⁶ André Tiraqueau, en *Encyclopédie Larousse en ligne, site cité*.

²⁷ André Tiraqueau, en Wikipedia, *site cité*.

²⁸ Voir *Dictionnaire des Lettres françaises. Le seizième siècle..., op. cit.*, p. 587.

²⁹ Pour Pierre Lamy (fin du XVe siècle – première moitié du XVIe siècle), voir Wikipedia ; pour Guillaume Budé (1468 – 1540), voir *Dictionnaire de Lettres Françaises. Le seizième siècle..., op. cit.*, p. 140 – 143 ; pour François Rabelais (~ - 1553), voir *Dictionnaire de Lettres Françaises. Le seizième siècle..., op. cit.*, pp. 587 – 594 ; pour Christophe de Thou (1508 – 1582), voir André Tiraqueau en Wikipedia, *site cité* ; pour Michel de l'Hospital (1505 – 1573), voir *Dictionnaire de Lettres Françaises. Le seizième siècle..., op.*

En conclusion, André Tiraqueau, apprécié surtout pour ses œuvres juridiques, reste dans l'histoire du droit français pour ses remarquables contributions. Par ses écrits, le juriste français a été connu aussi en Transylvanie, notamment par son traité *De Nobilitate et Jure Primogenitorum*, qui est conservé dans deux prestigieuses bibliothèques de Cluj-Napoca : la Bibliothèque de l'Académie (l'édition de 1559³⁰) et la Bibliothèque Centrale Universitaire "Lucian Blaga" (l'édition de 1574). La présence de cet ouvrage dans les collections de deux bibliothèques renommées de Cluj-Napoca témoigne de l'intérêt des intellectuels transylvains pour le domaine du droit français et de leur désir de tenir le pas avec l'évolution spirituelle de l'Occident.

cit., pp. 452 – 453 ; pour Charles Dumoulin (1500 – 1566), voir André Tiraqueau, en *Wikipedia, site cité*. Pour tous ces érudits, voir aussi Alexandre Cioranescu, *op. cit.*

³⁰ L'exemplaire gardé à la Bibliothèque de l'Académie Roumaine, la Filiale de Cluj-Napoca, se trouvait en 1614 dans le Catalogue du Collège Catholique de cette ville. Il est bien conservé, il a une reliure artistique en maroquin et il contient aussi le portrait de Tiraqueau.